

Le, 1er Septembre 1967

Société Anonyme
ANDRÉ CITROËN
Capital : 302.460.000 Francs

117 à 167, Quai André Citroën
PARIS XV^e

METHODS REPARATIONS

NOTE TECHNIQUE

A MM. LES CONCESSIONNAIRES

N° 122 - D

CONFIDENTIELLE
(Droits de reproduction réservés)

DS 21 (DX-DJ) • DS 19_a (DY-DL)

BREAK 21 (DJF) • BREAK 19_a (DLF)

ID 19_b (DV)

MODELES 1968

Modifications

I - MECANIQUE.

a) Boîte de vitesses :

Les rapports de démultiplication de 2ème et 3ème ont été modifiés pour DX - DJ - DJF - DY - DL - DLF : ils sont les suivants :

Combinaison des vitesses	Rapport de la B.V. Démultiplication	Couple conique	Démultiplication totale	Vitesse en km/h à 1000tr/mn moteur avec pneus 180x380 XAS Développement 2,07 m
1ère	$\frac{12}{39} = 0,3076$		0,0703	8,7
2ème	$\frac{18}{33} = 0,5454$		0,1246	15,5
3ème	$\frac{29}{35} = 0,8285$	8/35	0,1922	23,5
4ème	$\frac{27}{23} = 1,1739$		0,2683	33,3
M. AR.	$\frac{13}{22} \times \frac{22}{41} = 0,3170$		0,0724	9

Les rapports de démultiplication de la DV ne sont pas modifiés.

- b) La forme du six pans intérieur de l'axe de dégommage est modifiée pour permettre la mise en place de la rallonge de manivelle qui se présente avec une légère obliquité par rapport à l'axe de la voiture.

II - CARROSSERIE.

Le petit «unit» est modifié afin de recevoir le nouvel habillage : sa fixation sur «l'unit AV.» est modifiée. Deux goussets de renfort s'accostent sur la partie intérieure de chacun des longerons «d'unit AV.».

III - HABILLAGE.

a) Aile AV. :

La forme des ailes AV. est modifiée afin de recevoir deux phares intégrés dans un même boîtier.

Le crochet de sécurité de capot est modifié.

b) Capot :

Sa forme est modifiée pour s'adapter aux nouvelles ailes AV.

Le sens de déverrouillage du crochet de sécurité de capot est inversé par rapport aux modèles antérieurs : soulever le levier pour déverrouiller.

c) Tôle d'habillage :

La tôle d'habillage AV. est en deux parties. La partie AV. sert de plaque de police.

d) Pare-chocs AV. :

Il se compose de deux lames :

1° / La lame inférieure en deux parties reçoit la fixation supérieure des butoirs en caoutchouc.

2° / La lame supérieure en une seule pièce reçoit la fixation du boîtier de prise d'air de climatisation.

IV - PROJECTEURS.

Chaque aile AV. comporte deux phares intégrés à un même boîtier.

a) Un phare principal $\phi = 200$ mm à code Européen. Ce phare peut être à commande dynamique suivant le type du véhicule ou l'option choisie.

b) Un phare secondaire $\phi = 162$ mm à lampe à iode ou non (suivant option), ce phare peut être à commande directionnelle suivant le type du véhicule ou l'option choisie.

REMARQUES :

Un véhicule comportant une commande directionnelle des phares secondaires, possède obligatoirement la commande dynamique des phares principaux (DS 21 Pallas - DS 19a Pallas en série - DS 21 - DS 19a - Break 21 - Break 19a - ID 19b direction assistée, en option). La commande dynamique peut équiper un véhicule avec phares secondaires fixes (DS 21 en série).

Les deux phares peuvent être également fixes dans un même boîtier (DS 19a - Break 21 - Break 19a - ID 19b en série).

Commande directionnelle des phares secondaires :

Une patte fixée sur le levier supérieur de relai droit commande une tige accouplée à un levier de renvoi fixé sur la traverse support de roue de secours.

Les câbles de commande des phares secondaires sont fixés sur ce levier par l'intermédiaire de manchons de réglage.

Des ressorts permettent le rappel du système et le rattrapage des jeux.

Pour l'opération de réglage des phares se reporter à la gamme jointe en annexe à la Note Technique N° 123-D : révision de 1.000 km des véhicules sortis depuis Septembre 1967.

Phare à gauche	1	BA 13 2 - 12 V - 21 W (longe durée)	1	12 V - 21 W	1	12 V - 21 W	1	12 V - 21 W	1
Phare à droite	1	BA 13 2 - 12 V - 21 W (longe durée)	1	12 V - 21 W	1	12 V - 21 W	1	12 V - 21 W	1
Phare à gauche	1	BA 13 2 - 12 V - 21 W (longe durée)	1	12 V - 21 W	1	12 V - 21 W	1	12 V - 21 W	1
Phare à droite	1	BA 13 2 - 12 V - 21 W (longe durée)	1	12 V - 21 W	1	12 V - 21 W	1	12 V - 21 W	1
Phare à gauche	1	BA 13 2 - 12 V - 21 W (longe durée)	1	12 V - 21 W	1	12 V - 21 W	1	12 V - 21 W	1
Phare à droite	1	BA 13 2 - 12 V - 21 W (longe durée)	1	12 V - 21 W	1	12 V - 21 W	1	12 V - 21 W	1
Phare à gauche	1	BA 13 2 - 12 V - 21 W (longe durée)	1	12 V - 21 W	1	12 V - 21 W	1	12 V - 21 W	1
Phare à droite	1	BA 13 2 - 12 V - 21 W (longe durée)	1	12 V - 21 W	1	12 V - 21 W	1	12 V - 21 W	1
Phare à gauche	1	BA 13 2 - 12 V - 21 W (longe durée)	1	12 V - 21 W	1	12 V - 21 W	1	12 V - 21 W	1
Phare à droite	1	BA 13 2 - 12 V - 21 W (longe durée)	1	12 V - 21 W	1	12 V - 21 W	1	12 V - 21 W	1

TABLEAU DES LAMPES

Désignation	Quantité	Type de lampes
Phare - Code	2	Code Européen P 45 T 41 (sélective jaune) 12 V - 45/40 W
Phare à iode	2	Lampe à vapeur d'iode 12 V - 55 W (NORMA 112)
Phare secondaire	2	Code Européen P 45 T 41 (sélective jaune) 12 V - 45/40 W (feu de route uniquement)
Clignotants AV.	2	BA 15 S - 1 plot 12 V - 15 W (lampe Poire) MAZDA 1073
Clignotants AR. Feu de «stop»	4	BA 15 S - 1 plot 12 V - 15 W (gros ballon) Sur voitures Pallas : stop 2 lampes 1 plot 12 V - 7 W (gros ballon)
Lanternes AR. Eclairage plaque de police Lampes de secours	6	BA 15 S - 1 plot 12 V - 4 W Philips Holland 12 821
Feux de stationnement AV.	2	BA 9 S - 12 V - 4 W - tube ϕ 10
Plafonniers AV. (sur Pallas)	2	BA 15 S - 12 V - 5 W (gros ballon)
Plafonniers AV. Plafonniers AR.	4	Navette 12 V - 7 W
Eclairage tableau Voyant de frein Voyant usure de frein	4	BA 9 S - 12 V - 2 W - tube ϕ 8,8 maxi (NORMA 1529)
Voyant de charge Voyant de pression d'huile	2	BA 9 S - 12 V - 2 W - Culot ϕ 7
Voyant clignotant Voyant phare	2	BA 9 S - 24 V - 3 W
Eclairage coffre	1	Navette 12 V - 4 W
Eclairage montre	1	BA 9 S - 12 V - 1,5 W